

Conditions de participation
« Promotion Philips Ambilight TV x Assassin's Creed et jeu-concours « Remboursement du prix d'achat »
Allemagne · Autriche · Suisse

1. Conditions de participation

- a. L'organisateur de la promotion et du jeu-concours est TP Vision Europe B.V., succursale allemande, Shanghaiallee 9, 20457 Hambourg, Allemagne (ci-après dénommé « TP Vision » ou « l'Organisateur »).
- b. Seuls les particuliers (consommateurs) âgés d'au moins 18 ans, résidant en Allemagne, en Autriche ou en Suisse, ayant acheté un appareil éligible à la promotion auprès d'un revendeur participant dans leur pays de résidence respectif et disposant d'une adresse e-mail valide sont autorisés à participer. Pour le versement du remboursement du prix d'achat, les gagnants doivent disposer d'un compte bancaire à leur nom. Les participants résidant en Allemagne ou en Autriche doivent indiquer un compte situé dans la zone SEPA. Les participants résidant en Suisse doivent indiquer un compte bancaire suisse à leur nom, muni d'un IBAN suisse valide (CH-IBAN). Chaque IBAN ne peut être attribué qu'à une seule personne, même si plusieurs personnes sont habilitées à signer pour cet IBAN. La participation n'est autorisée qu'en son propre nom. Les mineurs ne sont pas autorisés à participer, même avec le consentement de leurs représentants légaux. Les employés de Philips GmbH, TP Vision, Ubisoft, Lilarot GmbH ainsi que des autres entreprises participant à l'organisation et à la mise en œuvre de l'opération, et leurs proches, sont exclus de la participation. Les distributeurs, autres revendeurs ainsi que leurs employés et proches sont également exclus de l'opération. Les grossistes et les détaillants ne sont pas autorisés à participer au nom de leurs clients.
- c. Les noms et adresses des revendeurs participant à la promotion peuvent être consultés sur www.philips.de/assassins-creed (DE), www.philips.at/assassins-creed (AT) et www.philips.ch/assassins-creed (CH).
- d. Le participant doit se faire établir par le revendeur physique ou en ligne auprès duquel il achète l'appareil faisant l'objet de la promotion une facture conforme à la réglementation en vigueur en matière de TVA. Un bon de livraison, une attestation d'une plateforme de vente ou un reçu ne suffisent pas.
- e. TP Vision se réserve en outre le droit d'exclure toute personne qui tenterait de tirer un avantage indûment en fournissant de fausses informations, en recourant à des tentatives de manipulation ou en enfreignant les présentes conditions de participation. TP Vision est en droit d'exclure de la promotion les participants qui enfreignent les conditions de la promotion, fournissent des informations personnelles erronées, recourent à des moyens déloyaux et/ou tentent de participer à la promotion plus souvent que ne l'autorisent les présentes conditions. En cas de motif d'exclusion, TP Vision est en droit d'exiger le remboursement du montant versé.
- f. En achetant un appareil promotionnel auprès d'un revendeur participant et en utilisant le code promotionnel Ubisoft ou en bénéficiant du remboursement du prix d'achat, le participant accepte de manière contraignante les présentes conditions de participation et confirme qu'il est âgé d'au moins 18 ans et qu'il dispose d'une facture valide ainsi que d'une adresse e-mail valide.

2. Appareils promotionnels, période de la promotion

- a. Les participants qui ont acheté un appareil promotionnel pour leur usage privé pendant la période de la promotion du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2026 auprès d'un revendeur participant en Allemagne, en Autriche ou en Suisse (la date du ticket de caisse, de la facture ou de la commande faisant foi), qui leur a été facturé et livré, et qui se sont valablement inscrits sur la page de la promotion www.ambilight-bonus.com, recevront un code promotionnel Ubisoft s'ils remplissent toutes les conditions de participation. De plus, ils participent automatiquement aux tirages au sort hebdomadaires du jeu-concours « Remboursement du prix d'achat ».
- b. L'enregistrement du téléviseur Philips Ambilight pour la promotion Assassin's Creed **est possible au plus tôt 30 (trente) jours calendaires** après la date d'achat **et au plus tard le 14 février 2027**, à 23 h 59, sur www.ambilight-bonus.com. Le code promotionnel Ubisoft sera envoyé par e-mail à l'adresse indiquée par le participant une fois l'enregistrement validé.
- c. Tout paiement en espèces ou par chèque est exclu.
- d. Les appareils concernés par la promotion chez les revendeurs participants en Allemagne, en Autriche et en Suisse sont exclusivement les nouveaux modèles de téléviseurs Philips Ambilight suivants :

Appareils en promotion de la gamme 2026			
85MLED981/12	65OLED801/12	65PQS9081/12	65PQS8501/12
77OLED951/12	85PQS9001/12	65PQS9001/12	65PUS8001/12
77OLED911/12	55OLED911/12	75PQS8611/12	55PQS8701/12
77OLED811/12	65OLED761/12	75PQS8601/12	55PQS8651/12
77OLED761/12	55OLED851/12	65PQS8701/12	55PQS8631/12
100PQS9001/12	55OLED811/12	55PQS9081/12	55PQS8611/12
65OLED951/12	75PQS9001/12	55PQS9001/12	55PQS8601/12
65OLED911/12	85PQS8501/12	65PQS8651/12	55PQS8501/12
65OLED851/12	55OLED801/12	65PQS8631/12	55PUS8001/12
65OLED811/12	55OLED761/12	65PQS8611/12	65MLED901/12
		65PQS8601/12	55MLED901/12

Appareils en promotion de la gamme 2025			
77OLED950/12	77OLED760/12	55PUS9080/12	55PUS8550/12
77OLED910/12	65OLED760/12	65PUS9060/12	85PUS8500/12
65OLED950/12	55OLED760/12	55PUS9060/12	75PUS8500/12
65OLED910/12	85MLED910/12	85PUS9000/12	65PUS8500/12
55OLED910/12	75MLED950/12	75PUS9000/12	55PUS8500/12
77OLED810/12	75MLED910/12	65PUS9000/12	55PUS8450/12
65OLED850/12	65MLED950/12	55PUS9000/12	65PUS8400/12
65OLED810/12	65MLED910/12	65PUS8600/12	55PUS8400/12
55OLED850/12	55MLED910/12	55PUS8600/12	65PUS8000/12
55OLED810/12	65PUS9080/12	65PUS8550/12	55PUS8000/12

Tous les produits TV Philips non mentionnés ici sont exclus de la promotion.

- Une seule (1) participation est autorisée par appareil promotionnel acheté.
- Au total, deux (2) participations à la promotion au maximum sont autorisées par foyer. On entend par « foyer » la combinaison d'une adresse e-mail et d'un numéro de compte bancaire (IBAN).
- Une personne ne peut gagner qu'une seule fois un remboursement du prix d'achat pendant toute la durée de la promotion.
- La participation n'est autorisée qu'en son propre nom. Les mineurs ne sont pas autorisés à participer, même avec le consentement de leurs représentants légaux.
- La participation doit être enregistrée en ligne séparément pour chaque appareil promotionnel.
- La participation à cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres promotions de TP Vision.

- g. La promotion s'applique uniquement aux achats effectués auprès des revendeurs mentionnés sur la page de la promotion. La promotion est valable dans la limite des stocks disponibles d'appareils promotionnels. TP Vision ne garantit pas la disponibilité des appareils promotionnels chez les revendeurs participants.

3. Déroulement de la promotion

a. Pour participer à la promotion « Philips Ambilight TV x Assassin's Creed », obtenir un code promotionnel Ubisoft et participer au jeu-concours « Remboursement du prix d'achat », vous devez suivre les étapes suivantes :

- I. **Entre le 1er octobre 2026 et le 31 décembre 2026, choisissez un téléviseur Philips Ambilight éligible à la promotion chez l'un des revendeurs participants en Allemagne, en Autriche ou en Suisse.**
 - II. Enregistrez votre téléviseur **au plus tôt 30 (trente) jours calendaires après la date d'achat et au plus tard le 14 février 2027 à 23 h 59** sur www.ambilight-bonus.com en indiquant :
 - votre nom complet
 - votre adresse e-mail
 - le numéro de modèle/la référence de l'appareil acheté dans le cadre de la promotion
 - le numéro de série**et en téléversant :**
 - une preuve d'achat (facture ou ticket de caisse)
 - **une photo récente du numéro de série ainsi que du numéro de modèle figurant à l'arrière de l'appareil Philips Ambilight participant à la promotion.**
- La preuve d'achat doit comporter clairement et intégralement les informations suivantes :
- le nom du revendeur
 - le numéro de facture ou de ticket de caisse
 - la date d'achat
 - le prix d'achat
 - Numéro de modèle du téléviseur
 - TVA indiquée

Un seul justificatif d'achat peut être soumis par téléchargement. La photo du numéro de série ne doit montrer qu'un seul numéro de série. Les téléchargements ou photos flous ou incomplets ne seront pas acceptés.

Les données relatives au produit et aux personnes demandées lors de l'inscription doivent être fournies de manière complète et véridique. Toute participation par courrier postal est exclue.

- III. Une fois votre inscription validée, vous recevrez par e-mail, dans un délai de 7 jours ouvrés, une confirmation accompagnée de votre numéro de référence.
- IV. Une fois votre inscription validée, **vous recevrez par e-mail, dans un délai de 7 jours ouvrés, le code promotionnel Ubisoft.**
- V. Une fois votre inscription validée, **vous participez automatiquement au jeu-concours « Remboursement du prix d'achat »**. Pendant la durée de la promotion, un gagnant sera tiré au sort chaque semaine parmi tous les participants ayant effectué leur inscription complète avant la date limite de tirage au sort correspondante et toujours éligibles. Les participants qui ne gagnent pas participent automatiquement aux tirages au sort des semaines suivantes.
- VI. **Utilisez votre code promotionnel Ubisoft au plus tard le 31 mars 2027 sur www.ambilight-assassins-creed.com et choisissez l'un des jeux Assassin's Creed participants.**
- VII. Profitez de votre nouveau téléviseur Philips Ambilight et obtenez votre code promotionnel Ubisoft ainsi qu'une chance supplémentaire de vous faire rembourser le prix d'achat effectivement payé pour votre appareil participant à la promotion.

b. Veuillez noter que l'inscription ne sera considérée comme complète et valide que si toutes les informations requises dans le cadre de l'inscription ont été fournies dans leur intégralité et si la preuve d'achat ainsi qu'une photo récente du numéro de série figurant au dos de l'appareil ont été correctement téléchargées. Les documents requis doivent être soumis exclusivement via le formulaire en ligne ; un envoi par e-mail n'est pas suffisant.

c. Le code promotionnel Ubisoft sera envoyé exclusivement par e-mail à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription.

d. En cas de gain, le remboursement du prix d'achat s'effectuera exclusivement par virement bancaire sur un compte bancaire au nom du gagnant. Les gagnants résidant en Allemagne ou en Autriche doivent disposer d'un IBAN valide. Les gagnants résidant en Suisse doivent indiquer des coordonnées bancaires adaptées aux paiements en CHF.

e. En cas de coordonnées bancaires erronées, incomplètes ou ne permettant pas d'identifier le gagnant, TP Vision est en droit de suspendre le versement jusqu'à ce que des coordonnées correctes aient été fournies.

- f. L'organisateur se réserve le droit de demander les justificatifs d'achat originaux, de vérifier les informations fournies par le participant lors de son inscription et, le cas échéant, de demander des informations complémentaires afin de vérifier l'éligibilité à la participation et le respect de toutes les conditions de participation.
- g. Les participants qui n'ont pas satisfait à toutes les exigences lors de la procédure d'inscription en seront informés par e-mail. Les documents manquants doivent être transmis dans un délai de 7 (sept) jours calendaires à compter de la notification. Si, malgré la demande, aucune correction n'est effectuée dans ce délai, le droit au code promotionnel Ubisoft ainsi que la participation au jeu-concours seront annulés.
- h. L'attribution du code promotionnel Ubisoft ainsi que le remboursement éventuel du prix d'achat supposent que l'appareil promotionnel acheté n'ait pas été retourné ou que le contrat de vente n'ait pas été résilié, et que toutes les conditions de participation aient été respectées.
- i. En cas de résiliation définitive de la vente pour cause de rétractation, de résiliation ou de toute autre annulation dans les délais légaux de rétractation ou de résiliation, le droit au code promotionnel Ubisoft et/ou au remboursement du prix d'achat est annulé. Les remboursements du prix d'achat déjà versés doivent être restitués.
- j. Le déroulement du processus d'inscription, la vérification des données, la délivrance des codes promotionnels Ubisoft ainsi que l'organisation du jeu-concours sont assurés par la société lilarot GmbH pour le compte de TP Vision Europe B.V.. L'envoi des codes promotionnels et le versement d'éventuels remboursements du prix d'achat sont subordonnés à l'exhaustivité et à l'exactitude de toutes les informations fournies par le participant, ainsi qu'au respect de toutes les conditions de participation.

4. Code promotionnel Ubisoft

- a. Chaque participant qui remplit toutes les conditions de participation et dont l'inscription a été validée reçoit un code promotionnel Ubisoft.
- b. Le code promotionnel Ubisoft donne droit au choix d'un (1) des jeux suivants, dans leur édition standard respective et sous réserve de disponibilité et de compatibilité avec la plateforme :
- Assassin's Creed Black Flag Resynced – Édition standard – PC, PlayStation®5 ou Xbox Series X|S
 - Assassin's Creed Shadows – Édition standard – PC, PlayStation®5 ou Xbox Series X|S
 - Assassin's Creed Mirage – Édition Standard – PC, PlayStation®5 ou Xbox Series X|S
- c. **Le code promotionnel Ubisoft sera envoyé par e-mail, une fois l'inscription validée**, à l'adresse e-mail indiquée par le participant.
- d. Pour utiliser le code promotionnel Ubisoft (au plus tard le 31 mars 2027), le participant doit :
1. se rendre sur www.ambilight-assassins-creed.com,
 2. saisir le code promotionnel Ubisoft,
 3. se connecter à un compte Ubisoft ou créer un compte Ubisoft,
La création et l'utilisation d'un compte Ubisoft, ainsi que l'utilisation des services Ubisoft, sont soumises aux Conditions générales d'utilisation et à la Politique de confidentialité d'Ubisoft en vigueur.
Conditions générales d'utilisation d'Ubisoft : <https://www.ubisoft.com/legal/documents/termsfuse/de-DE>.
Politique de confidentialité d'Ubisoft : <https://www.ubisoft.com/legal/documents/privacypolicy/de-DE>.
 4. sélectionner la plateforme souhaitée,
 5. sélectionner l'un des jeux disponibles.
- e. En cas de sélection de la version PC, le contenu sera mis à disposition sur le compte Ubisoft du participant. Le contenu sera disponible lors de la prochaine ouverture du lanceur Ubisoft Connect. Ubisoft Connect peut être téléchargé à l'adresse <https://www.ubisoft.com/ubisoft-connect>.
- f. S'il choisit la version PlayStation®5 ou Xbox Series X|S, le participant recevra un code de plateforme supplémentaire par e-mail à l'adresse associée à son compte Ubisoft. Ce code de plateforme doit être activé sur la plateforme choisie.
- g. Si le participant possède déjà le jeu sélectionné, il se peut qu'il ne puisse pas choisir ce jeu pour la version PC ou utiliser le code de plateforme pour les versions PlayStation®5 ou Xbox Series X|S.
- h. Vous trouverez de plus amples informations sur Ubisoft Connect ainsi que sur la configuration technique requise pour utiliser les jeux Ubisoft à l'adresse <https://www.ubisoft.com/ubisoft-connect>.
- i. Le code promotionnel Ubisoft n'est ni transférable, ni vendable, ni échangeable contre de l'argent comptant.
- j. Le code promotionnel Ubisoft **doit être utilisé au plus tard le 31 mars 2027**.

5. Jeu-concours « Remboursement du prix d'achat »

- a. Une fois son inscription validée, le participant prend automatiquement part au jeu-concours « Remboursement du prix d'achat ».
- b. Pendant la période d'inscription, un gagnant sera tiré au sort **chaque semaine** par la société lilarot GmbH, mandatée par TP Vision, parmi tous les participants ayant effectué leur inscription complète et restant éligibles à la date limite de tirage au sort correspondante.
- c. Les participants qui ne sont pas désignés comme gagnants lors d'un tirage participent automatiquement à tous les tirages suivants pendant la durée de la promotion, à condition que les conditions de participation soient toujours remplies.
- d. Une fois le gain confirmé, le participant concerné ne participe plus aux tirages suivants. Chaque participant ne peut gagner qu'une seule fois le remboursement du prix d'achat pendant toute la durée de la promotion.
- e. Le gagnant se voit rembourser le prix d'achat effectivement payé pour l'appareil participant à la promotion.
- f. Seuls les coûts de l'appareil participant à la promotion figurant sur le justificatif d'achat sont pris en compte pour le calcul du prix d'achat. Ne sont notamment pas pris en compte :
- les frais d'expédition,
 - les frais de montage,
 - les extensions de garantie,
 - les assurances,
 - les accessoires,
 - les services de financement et d'assistance.
- g. Le gain n'est pas transférable.
- h. Tout paiement en espèces autre qu'un virement bancaire au gagnant est exclu.
- i. Une inscription valide est requise pour participer à un tirage au sort. Les inscriptions peuvent être effectuées au plus tôt 30 (trente) jours calendaires après la date d'achat. Les tirages au sort auront lieu aux dates suivantes :

Tirage	Date du tirage
1	09.11.2026
2	16.11.2026
3	23.11.2026
4	30.11.2026
5	07.12.2026
6	14.12.2026
7	21.12.2026
8	28.12.2026
9	04.01.2027
10	11.01.2027
11	18.01.2027
12	25.01.2027
13	01.02.2027
14	08.02.2027
15	15.02.2027

j. TP Vision se réserve le droit de reporter certaines dates de tirage au sort pour des raisons objectives, à condition que cela ne porte pas atteinte aux chances de gain des participants. Les gagnants sont désignés parmi toutes les participations enregistrées de manière complète et réussie jusqu'à la date limite de chaque tirage au sort. Les participants non gagnants restent automatiquement dans le tirage au sort pour tous les tirages suivants, à condition que les conditions de participation soient toujours remplies. La participation à un tirage antérieur n'entraîne pas l'exclusion des tirages ultérieurs. Une fois le gain confirmé, le participant concerné ne participe plus aux tirages suivants.

6. Notification aux gagnants et versement

- a. Les gagnants sont informés par e-mail.
- b. Le gagnant doit fournir, dans un délai de 7 (sept) jours calendaires à compter de l'envoi de la notification de gain, les informations nécessaires à la vérification de son identité et du paiement.
- c. Pour le versement du remboursement du prix d'achat, le gagnant doit disposer :

- d'un IBAN valide (Allemagne ou Autriche) ou
- d'un IBAN suisse valide (CH-IBAN)

d. En cas de coordonnées bancaires erronées ou incomplètes, TP Vision est en droit de suspendre le versement jusqu'à la transmission de données correctes.

e. Si un gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 7 jours calendaires, son droit au gain est perdu sans compensation. Dans ce cas, un autre gagnant peut être tiré au sort.

f. Le versement est effectué dans un délai d'environ 4 (quatre) semaines après la validation finale de la transaction.

7. Retour de l'appareil concerné par la promotion

a. L'obtention du code promotionnel Ubisoft ainsi que d'un éventuel remboursement du prix d'achat est subordonnée à la condition que l'appareil concerné par la promotion n'ait pas été retourné et que le contrat de vente sous-jacent n'ait pas été résilié.

b. En cas de rétractation, de résiliation ou de toute autre annulation complète de l'achat, le droit de participer à la promotion est annulé.

c. Les remboursements du prix d'achat déjà versés doivent être restitués.

d. Un code promotionnel Ubisoft déjà émis mais non encore utilisé peut être bloqué.

8. Protection des données

a. Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de cette promotion sont traitées en coopération par TP Vision et Lilarot GmbH et stockées exclusivement aux fins de la mise en œuvre de la promotion, notamment pour informer sur l'état d'avancement de la promotion, et sont utilisées ou traitées conformément à la politique de confidentialité de TP Vision. TP Vision et Lilarot ont conclu le contrat requis par la loi dans ce cas, qui régit les responsabilités et les tâches en matière de protection des données dans le cadre de leurs relations internes.

b. Lorsque les données à caractère personnel en question ne sont plus nécessaires à la mise en œuvre de la promotion, elles sont immédiatement supprimées ou bloquées tant par TP Vision que par Lilarot, à condition qu'aucune obligation légale de conservation ne s'oppose à leur suppression. En participant à notre promotion, chaque participant accepte également notre politique de confidentialité. La politique de TP Vision en matière de protection des données est détaillée dans notre déclaration de confidentialité et peut être consultée à l'adresse <http://www.tpvision.com/privacy-policy/>.

c. Dans la mesure où les participants utilisent le code promotionnel Ubisoft ou recourent aux services Ubisoft, le traitement des données à caractère personnel est effectué par Ubisoft conformément à la politique de confidentialité d'Ubisoft en vigueur.

Déclaration de confidentialité d'Ubisoft : <https://www.ubisoft.com/legal/documents/privacypolicy/de-DE>.

Avis de confidentialité pour les comptes Ubisoft : <https://www.ubisoft.com/legal/documents/accountprivacynotice/de-DE>.

9. Organisateur et assistance

TP Vision Europe B.V., succursale allemande
Shanghaiallee 9
20457 Hambourg

a. Si vous rencontrez des questions ou des problèmes lors de votre inscription sur www.ambilight-bonus.com, vous pouvez nous contacter par e-mail à l'adresse Team@ambilight-bonus.com.

b. Le traitement du processus d'inscription, la vérification des données ainsi que le versement du montant sont assurés par la société lilarot GmbH – Oehleckerring 22-24 – 22419 Hambourg, ci-après dénommée « lilarot », pour le compte de TP Vision.

c. Les questions concernant le compte Ubisoft, l'utilisation du code promotionnel, Ubisoft Connect ou la mise à disposition du jeu sélectionné doivent être adressées directement au service d'assistance Ubisoft via :

<https://www.ubisoft.com/help>. Gestion du compte Ubisoft : <https://account.ubisoft.com/>.

10. Dispositions finales

a. L'organisateur de l'opération se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin prématurément à l'opération pour motif valable, notamment en cas de dysfonctionnements techniques, d'abus, de force majeure ou pour des raisons juridiques, dans la mesure où cela est nécessaire et raisonnable pour les participants. Les droits déjà acquis ne sont pas affectés.

b. TP Vision et la société lilarot GmbH sont responsables conformément aux dispositions légales. La responsabilité en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité

physique ou à la santé, ainsi qu'en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits, n'est pas affectée. TP Vision et lilarot GmbH ne sont pas responsables des dysfonctionnements techniques, des pannes de connexion Internet, des erreurs de transmission, des virus informatiques ou de toute autre circonstance échappant à leur contrôle, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été causés de manière intentionnelle ou par négligence grave. TP Vision décline également toute responsabilité pour les retards ou préjudices imputables à des informations inexactes, incomplètes ou erronées fournies par le participant. Les droits légaux des consommateurs restent inchangés.

c. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation s'avéraient nulles ou s'il existait une lacune dans celles-ci, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions. Les dispositions invalides ou manquantes seront remplacées par des dispositions se rapprochant le plus possible de l'objet du contrat et des exigences légales.

d. Pour les participants ayant leur résidence habituelle en Allemagne, c'est le droit allemand qui s'applique ; en Autriche, c'est le droit autrichien ; et en Suisse, c'est le droit suisse. Les dispositions impératives en matière de conflit de lois et de protection des consommateurs restent inchangées. Les juridictions compétentes prévues par la loi s'appliquent.